

## La démocratie directe : au-delà de l'image d'Epinal

*Faut-il augmenter le nombre des signatures requises pour le lancement d'une initiative et d'un référendum ? C'est l'une des trois questions que pose le Département fédéral de justice et police aux cantons et aux partis politiques. L'enjeu de cette consultation : l'aménagement des règles fondamentales du système politique suisse.*

*Il y va, sur ce point, des droits populaires, de la démocratie directe, cette institution typiquement helvétique qui permet au peuple d'intervenir directement dans le processus législatif et constitutionnel. Le libéral genevois Deonna, le premier, fit remarquer que jamais depuis l'introduction de ces droits fondamentaux le nombre des signatures nécessaires n'avait été adapté, qu'avec le suffrage féminin le corps électoral avait doublé et que ces chiffres ne représentaient, pour l'initiative et le référendum facultatif, respectivement que le 1,4 % et le 0,8 % des citoyens. On conçoit bien que rendre plus difficile l'accès aux institutions de démocratie directe puisse plaire à certaines grandes organisations économiques, dont M. Deonna est le porte-parole. Cependant la plupart des avis exprimés jusqu'à présent demandent le maintien du système actuel, qui permet aux groupes minoritaires de s'exprimer.*

*D'une manière générale, les institutions de démocratie directe ont pris place, à même titre que la neutralité, parmi les piliers de notre système politique. Dans nos relations avec l'étranger (entre autre les négociations avec le Marché commun), ce sont elles que nous mettons en avant pour justifier le « cas particulier » de la Suisse.*

*Dans le cadre de la consultation menée par la commission Wahlen pour préparer la révision totale de la Constitution, un large accord s'est dégagé pour le maintien des droits populaires, certains préconisant même leur extension, notamment par l'introduction de l'initiative législative.*

*Le parti du travail comme le Vorort du commerce et de l'industrie se prononcent fermement pour le maintien de la démocratie directe. Chacun y trouve-t-il donc son compte ?*

*Les droits populaires ne sont pas affaire d'arithmétique : plus ou moins de signatures. Il s'agit de savoir quel est le contenu réel de ces droits, au-delà de l'image d'Epinal. C'est à la signification actuelle de la démocratie directe qu'il faut s'attacher.*

*Prenons l'exemple du référendum facultatif qui permet à 30 000 citoyens ou à huit cantons de faire soumettre au peuple une loi votée par les Chambres.*

*A l'époque de son introduction, en 1874, le référendum plâne comme une menace constante sur le parlement. Mais peu à peu toutes les organisations capables de contester une décision législative sont associées à la procédure de consultation. Les projets tiennent compte de tous les points de vue : le parlement peut difficilement modifier profondément ces projets minimum sans remettre en cause l'équilibre préalablement obtenu. Cet art du compromis, élevé à l'état de doctrine, culmine dans des défauts majeurs : la lenteur du système politique (due à la complexité de la consultation) qui exclut toute réaction rapide, et la mise hors course d'un parlement, court-circuité par les organisations économiques qui, elles, ne sont soumises à aucun contrôle démocratique.*

*On comprend dès lors que le référendum soit de moins en moins utilisé : 6 de 1943 à 1950, 11 de 1950 à 1959, 8 de 1960 à 1969, sur un total de quelque 500 lois et arrêtés qui auraient pu être attaqués devant le peuple pendant cette période. La démocratie directe ne trouve pas sa substance dans des institutions de ce type : le référendum est devenu l'instrument essentiel du pouvoir des groupes économiques.*

**J.A. 1000 Lausanne**

Hebdomadaire romand  
No 179 18 mai 1972  
Neuvième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 33 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier  
Claude Bossy  
Jean-Claude Crevoisier  
Jean-Daniel Delley  
Jean-Pierre Ghelfi  
Gilbert Rist

# 179

# Le référendum instrument du pouvoir des groupes

*Le référendum facultatif ne peut être tenu (voir notre éditorial) pour l'un des fondements actuels de la démocratie directe en Suisse. Il n'est que d'examiner l'utilisation de cette « arme » depuis près d'un siècle pour s'en rendre compte.*

*En 1874, l'augmentation nécessaire des pouvoirs de la Confédération (développement économique, etc.) est contrebalancée par l'élargissement du contrôle populaire sur les décisions de Berne, contrôle obtenu par l'action conjuguée des progressistes et des fédéralistes contre le centre radical : c'est l'institution du référendum facultatif. Dans les années qui suivent, l'opposition conservatrice-fédéraliste fait un large usage du référendum qui permet une surveillance efficace des travaux du parlement. Le processus aboutit, en 1891, à l'entrée d'un conservateur au Conseil fédéral : la majorité espère de cette manière désarmer les utilisateurs du référendum.*

*Mais dans le même temps apparaissent les premiers groupes économiques qui reprennent à leur compte la tactique de l'opposition, trouvant dans le référendum le support légal de leurs revendications et le moyen de faire valoir leurs positions. Il est significatif que les grandes associations se soient créées après l'introduction du référendum : l'Union suisse des paysans (1897), le Vorort, l'Union suisse du commerce et de l'industrie (1870), l'USAM (1880), l'USS (1880), l'Union centrale des associations patronales (1908); on peut légitimement voir dans le référendum et les possibilités qu'il offrait l'un des facteurs de centralisation des organisations économiques.*

*Se reproduit alors le schéma qui avait abouti à la percée des conservateurs au sein d'un Conseil fédéral dominé par une majorité absolue radicale : les grandes associations économiques et professionnelles investissent le processus législatif, et*

*plus particulièrement le processus de consultation. Un premier résultat : depuis 1950, aucun grand parti, aucune grande organisation économique n'a lancé de référendum. Celui-ci n'est plus qu'une menace (de plus en plus rarement mise à exécution, cinq de 1960 à 1965, trois depuis lors, sur l'imposition du tabac, les écoles polytechniques et l'économie sucrière) qui finit par donner une base légale à la pré-consultation législative. Il n'est donc pas exagéré de conclure, comme nous le faisons, au référendum devenu « l'instrument essentiel du pouvoir des groupes ».*

*En tout état de cause, la menace est bien réelle : il est relativement aisé de réunir une majorité populaire contre un texte élaboré par les pouvoirs publics (depuis 1945, dans 60 % des cas le peuple a désavoué les Chambres fédérales) : la somme des opposants regroupe des motivations très divergentes, des « Neinsager » aux citoyens qui refusent la loi en question parce qu'elle lèse effectivement leurs intérêts.*

*Ci-dessous un texte qui permettra de juger de l'ampleur de l'importance des groupes dans le processus de consultation; le diagnostic est de W. Buser, vice-chancelier de la Confédération (« Le rôle de l'administration et des groupes dans le processus de décision en Suisse », Annuaire suisse de science politique, 1969).*

## Le processus de consultation

*L'auteur examine l'une après l'autre les différentes phases de la consultation :*

*La rédaction des projets : c'est tout d'abord l'affaire de l'administration. Les projets sont élaborés soit par un fonctionnaire, soit par un groupe de fonctionnaires. (...)*

*Au cours de la seconde étape du processus d'élaboration, on constitue en règle générale — mais chaque fois qu'il s'agit d'un projet d'une certaine*

*importance — une commission d'experts chargée de se prononcer sur le premier avant-projet. C'est alors que les premiers contacts sont pris avec les groupements d'intérêts.*

*(...) Etant donné la grande influence qu'exercent ces organes consultatifs au premier stade sur la rédaction du texte primitif, le choix des experts et les méthodes de travail revêtent la plus grande importance. Il va donc sans dire que le choix des membres de ces commissions a fait dès le début l'objet de controverses. Cette réalité a engagé l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, le 7 février 1950, à remplacer « ses directives » internes du 1<sup>er</sup> mars 1939 par des directives exhaustives concernant la consultation des associations et la désignation des membres des commissions. Il ressort nettement — bien qu'indirectement — de ce document que l'administration est soumise à des pressions non négligeables tant en ce qui concerne la sélection des groupements consultés que le choix des membres des commissions.*

*En ce qui concerne la composition des commissions, on met en garde contre la tentation de les élargir trop fortement, mais tout en reconnaissant que les « petits groupements » ne doivent pas être passés sous jambe. Une citation l'éclairera : « Si quatre sièges sont attribués aux travailleurs, on fera en sorte que — des circonstances spéciales étant réservées — deux soient attribués à l'Union syndicale suisse, un aux associations d'employés et le quatrième aux syndicats dits minoritaires. Quand on aborde des questions qui intéressent au même titre les employeurs et les travailleurs, les deux parties auront un nombre égal de représentants. » (...)*

*Les groupements d'intérêts attachent la plus grande importance aux travaux et aux décisions, bien que très provisoires, de ces commissions. C'est très naturel, notamment parce que, souvent, les commissions ne s'emploient que dans une mesure limitée à conseiller l'administration. Elles cherchent bien plus, comme le relève le professeur*

Eichenberger, à « mettre sur pied la conception (du projet ou du rapport) à laquelle se rallient les plus actifs des groupements d'intérêts qui sont concernés ». C'est ainsi que l'on enregistre des alliances passagères, des offres d'appui mutuel commandées par les intérêts du moment, ce qui engage le professeur Eichenberger à assimiler ces commissions à des « cabinets politiques ». (...)

Seuls les membres d'une commission connaissent l'avant-projet de l'administration. A l'exception des experts et des services administratifs directement intéressés, personne n'a connaissance des modifications apportées à l'avant-projet au cours des délibérations. Si l'opinion était plus largement informée qu'elle ne l'est — trop tard et généralement trop peu — par les messages du Conseil fédéral, on écarterait probablement la principale cause d'un malaise toujours renaissant.

La consultation des cantons, groupements et partis, qui a pris l'importance que l'on sait, est aujourd'hui la pièce maîtresse de la procédure législative préparlementaire. Elle place l'administration en face de nombreuses questions, souvent très délicates. Il apparaît donc d'autant plus étonnant que jusqu'à maintenant — si l'on fait exception des directives de l'OFIAMT du 7 février 1950 mentionnées plus haut — on se soit abstenu de réglementer ou de soumettre à des normes cette procédure de consultation.

*W. Buser fait le point ensuite des matières soumises à une procédure obligatoire de consultation dans la Constitution fédérale. Consultation des cantons et des groupements économiques ou culturels (cf. art. 32 et 34) : préalablement à la promulgation de dispositions qui limitent de manière sensible la liberté du commerce et de l'industrie ou qui concernent la protection des travailleurs; consultation limitée aux cantons (art. 22 bis, 27 quater et 45 bis) : dispositions d'exécution concernant la protection civile, l'article relatif aux bourses et celui concernant les Suisses de l'étranger. Les autres consultations se font « au gré d'une pratique qui s'est instituée au cours des années ».*

**JEANLOUIS CORNUZ LIT POUR VOUS**

## Les leçons de la division

Revenons encore une fois sur les élections italiennes. D'un tableau publié par la *Libera Stampa*, j'extraits ceci :

A la Chambre des Députés :

La Démocratie chrétienne passe de 266 députés à 267, mais tombe de 39,1 % à 38,8 % des suffrages. Le Parti communiste passe de 177 à 179 députés et de 26,9 % à 27,2 % des suffrages, mais le petit parti « d'unité prolétarienne », né d'une scission de gauche du Parti socialiste nuance Nenni, qui votait avec les communistes, tombe de 4,4 % à 1,9 % et de 23 à 0 députés... Ainsi donc l'opposition d'extrême-gauche perd *en fait* 21 sièges et 2,2 % des suffrages.

### Stagnation socialiste

En ce qui concerne les deux partis socialistes (tendance Nenni et tendance Sarragat), qui *unus* avaient obtenu 91 sièges et 14,5 % des suffrages en 1968, ils obtiennent *séparément* 90 sièges (61 + 29), quand bien même ils passent à 14,7 % des suffrages (9,6 + 5,1).

Au « centre », le Parti républicain passe de 9 à 14 sièges, et de 2 à 2,9 % des suffrages, cependant que le Parti libéral tombe de 31 à 21 sièges, et de 5,8 à 3,9 % des suffrages.

Deux petites formations d'extrême-gauche, le « Manifesto » et le « Movimento politico dei lavoratori » n'obtiennent pas le quorum, avec respectivement 0,7 et 0,4 % des suffrages.

A l'extrême-droite enfin, le Parti monarchiste et le Mouvement social italien (néo-fasciste), qui *séparément* avaient obtenu 30 sièges (6 + 24), et 5,9 % des suffrages (1,4 + 4,5), obtiennent *unus* 56 sièges et 8,7 % des suffrages. Gain : 26 sièges et 2,8 % des suffrages.

Résumons : il est bien vrai que les formations du centre-gauche (Démocratie chrétienne et partis socialistes) demeurent stationnaires, mais l'ex-

trême-gauche perd une vingtaine de sièges et environ 2 % des suffrages au profit de l'extrême-droite...

Le tout est de savoir ce que l'on veut : en particulier, pour nous autres socialistes (je me réfère au programme du Parti social-démocrate nuance Sarragat, dont je parlais dans le N° 175), de savoir si nous sommes *d'abord* anti-communistes — dans ce cas, vive la République ! — ou *d'abord* anti-fascistes...

Aussi, pour ma part, je ne saurais aucunement partager le point de vue de *Libera Stampa*, qui croit pouvoir conclure que ces élections « n'ont pas apporté de changement dans l'orientation de l'électorat italien ». Car je ne puis oublier qu'en 1932, la gauche allemande se félicitait aussi d'avoir maintenu ses positions, voire même d'avoir progressé. Quelques semaines plus tard...

Or les raisons des changements observés me semblent claires : la droite a su former un front commun d'action — elle a progressé ; la gauche n'y est pas parvenue, l'extrême-gauche a reculé et la gauche socialiste demeure stationnaire. Le MSI (« néo-fasciste ») est désormais le quatrième parti italien (précédé par le Parti socialiste nuance Nenni, qui dispose de 5 sièges seulement de plus, et suivi par le Parti social-démocrate nuance Sarragat — nous ! — qui en a 27 de moins), alors qu'il était au cinquième rang, précédé par le Parti libéral qui disposait de 5 sièges de plus, et serré de près par le Parti d'Unité prolétarienne, qui n'avait qu'un siège de moins.

### Au Sénat

Les mêmes remarques pourraient être faites en ce qui concerne les élections au Sénat, où « nous » perdons deux sièges, alors même que nous passons de 15,2 à 16,1 % des suffrages, et où l'extrême-droite gagne une dizaine de sièges aux dépens de l'extrême-gauche.

Les résultats des élections italiennes nous concernent donc de très près.

**J. C.**

## Ne pas faire crédit (suisse)

*Dans le bulletin mensuel du Crédit suisse, un article de M. Lutz, membre de la direction générale, modestement intitulé « Impressions de voyage en Afrique du Sud ». Il a été cité dans la presse de Johannesburg sous le titre « Les Suisses recommandent les actions sud-africaines ».*

*Cela ne surprendra pas, car on connaît les liens étroits qui existent entre le capitalisme suisse et l'industrie sud-africaine.*

*Ce qui étonne toutefois, ce sont certaines impressions recueillies par M. Lutz : « qui croyait que l'Afrique du Sud était un Etat policier est étonné du peu de gardiens de l'ordre en uniforme qu'il y voit ». Or on sait que les dépenses annuelles relatives à la police de ce pays s'élèvent à 350 millions de francs, qu'il y a en permanence 90 000 personnes dans les prisons, que le nombre de ceux qui y passent chaque année est d'un demi-million et que la torture y est couramment pratiquée.*

*A l'époque du séjour de M. Lutz, des vagues d'arrestations eurent lieu, notamment dans les*

*milieux universitaires de Johannesburg, et l'on parlait dans les journaux du fait que 17 détenus étaient morts entre les mains des services secrets dans des circonstances pour le moins suspectes.*

*Qu'est-ce donc qu'un « Etat policier » pour M. Lutz ? Comment celui-ci peut-il affirmer en outre « on est sans cesse surpris de constater le naturel avec lequel les Noirs, les métis, les Hindous et les Blancs vivent côte à côte », alors que la presse sud-africaine affirme que la méfiance entre Blancs et Noirs n'a fait que grandir au cours de ces dernières années ?*

*De deux choses l'une : ou bien la prudence proverbiale des banquiers helvétiques s'est muée en naïveté, ou bien leurs services de renseignements sont fort mal documentés. Dans les deux cas la conclusion est la même : si l'on ne peut plus faire crédit à l'information de la direction générale, il vaudrait peut-être mieux passer outre ses conseils... et retirer ses fonds d'Afrique du Sud.*

## COURRIER

### Les arrêtés scolaires vaudois et les conditions de travail au gymnase

*Un lecteur réagit à la prise de position de DP contre les arrêtés scolaires. Nous faisons une large place à ce texte qui, bien que ne donnant pas d'arguments décisifs en faveur des arrêtés, montre bien les difficultés actuelles de l'enseignement gymnasial en particulier. Le diagnostic, à cet égard, est clair; l'on sait pourtant que c'est plutôt*

*la détérioration de la situation dans les écoles primaires qui a impressionné le Conseil d'Etat vaudois; sur ce dernier point, la démonstration reste encore à faire après la récente assemblée de la Société pédagogique.*

Après lecture de votre numéro 178 et des articles consacrés aux arrêtés du Conseil d'Etat vaudois, je dois dire que, malgré tout, j'approuve les dits arrêtés. Devant la prolifération d'écrits « ordures », je comprends même certaines réactions extrêmes comme celles de MM. André Marcel (*Petit Livre Rouge des Ecoliers*) et Michel Jacard.

Seulement, je regrette beaucoup, je ne crois aucunement au sérieux de nos autorités. Je remarque en effet qu'après un temps où la censure intervenait parfois maladroitement en interdisant des films de valeur (*Les Tricheurs* !) ou en faisant saisir des œuvres d'art n'ayant aucun caractère pornographique (œuvres de Von Ballmoos), nous connaissons aujourd'hui le règne non pas de la liberté, mais de la licence la plus effrénée. Dans les journaux lausannois, je vois parmi les films projetés en date du 11 mai : *La Mazurka du Puceau*, *Une prostituée au service du public et en règle avec la loi*, *Les fantaisies amoureuses de Siegfried*, *Anatomie de l'Orgasme*, *Rapport sur la vie sexuelle de la ménagère*, tous films qui ont pour caractère commun de n'avoir aucune valeur, à quelque point de vue qu'on se place (esthétique, didactique, etc.).

D'autre part, si *La Pomme*, si *Zéro de conduite* ont été inquiétés, jamais, à ma connaissance, la revue *Jasmin* (parmi tant d'autres !), où l'on trouve les renseignements les plus précis sur les sujets les plus divers (adultère, inceste, et le plaisir, et l'orgasme, et le corps du garçon — à l'usage des filles — et la façon d'« exciter » sa compagne — à l'usage des garçons), jamais *Jasmin* n'a suscité la moindre objection. Si bien que tout se passe hélas comme si les intérêts financiers engagés étaient le seul critère dictant une éventuelle intervention des pouvoirs. (...)

J'approuve, mais force m'est de constater que les arrêtés du Conseil d'Etat sont parfaitement insuffisants pour assurer aux élèves une scolarité normale. Contribuable et père d'un enfant qui fait son gymnase, je dois constater que cet enfant se trouve placé dans des conditions de travail qui rendent l'enseignement à peu près vain : salle sous les fenêtres de laquelle se déroulent des travaux comportant l'emploi de bétonneuses, perceuses, etc., à telle enseigne que les élèves *n'entendent tout simplement pas* ce que dit le maître ; autre salle devant laquelle défilent de minute en minute autos et poids lourds, que d'autres travaux, rendant d'autres locaux du même gymnase inuti-

lisables, empêchent d'emprunter la voie normale ; unique salle de gymnastique (pour une soixantaine de classes, ayant droit à cent vingt heures d'enseignement hebdomadaires, obligeant les élèves à émigrer vers des terrains de sport dont certains sont situés au Chalet-à-Gobet) ; leçons données, faute d'autres possibilités, entre midi et deux heures, empêchant les forains et même les citoyens de rentrer chez eux et les contraignant à prendre leur repas dans les restaurants de la ville, vu que le gymnase (de la Cité) ne dispose d'aucun réfectoire ; salles privées de lumière et éclairées au néon hiver comme été, le matin comme l'après-midi ; salles dispersées aux quatre coins des lieux, rendant tout contrôle (des absences) difficile, voire impossible.

Or, non seulement presque rien ne se fait (les classes du gymnase de Vevey, dont nous apprenons aujourd'hui par les débats du Grand Conseil que son baccalauréat n'est pas reconnu par la Confédération, n'ont jamais compensé l'augmentation du nombre des élèves), mais presque rien n'est prévu, au moins dans l'immédiat, et ce sont des classes entières qui sont sacrifiées année après année — voir les taux d'échecs.

On s'est étonné du geste... insolite du directeur du Gymnase : on n'a pas relevé que cet homme avait passé toutes ses vacances, si je suis bien renseigné, à chercher des locaux pour y loger de nouveaux élèves venus en surnombre de celui qui lui avait été annoncé pour la rentrée de ce printemps, et à chercher des maîtres pour enseigner aux élèves en question, si bien qu'il était harassé dès le premier jour du semestre.

Il y a d'autres « détails » moins importants : année après année, les examens de baccalauréat se déroulent à la Cité à la fin de juin. Et année après année, par un réflexe que Pavlov n'avait pas étudié, l'administration décide de faire tondre le gazon sous les fenêtres du gymnase, précisément au moment des examens — à la tondeuse à moteur, naturellement.

Ne parlons pas d'incurie, mais parlons de lenteur, véritablement catastrophique en l'occurrence. Et

déplorons aussi de voir l'autorité prendre des arrêtés, mettre en chantier des plans de réforme de l'enseignement admirables, mais qui exigeront des locaux plus nombreux, et des maîtres plus nombreux — et ne pas faire grand-chose pour

remédier, non pas dans dix ans, non pas dans cinq ans, mais aujourd'hui, à la grande misère du Gymnase, qui va en empirant depuis vingt ans. On me dit qu'une commission du Grand Conseil se penche sur le problème...

## NOTE DE LECTURE

### « Malaise dans la Civilisation »

Est sorti, en traduction française, aux Presses universitaires, le « Malaise dans la Civilisation » de Freud (écrit en 1929).

Il y a trois ans, quand Marcuse était à la mode, lequel se réfère dans son œuvre largement à cet essai de Freud, quand ce titre « Malaise dans la Civilisation » était réactualisé, l'ouvrage ne se trouvait que dans la rarissime édition de la Société française de psychanalyse de 1934. Cette lacune est enfin comblée.

L'ouvrage est capital. Quelques-unes des raisons qui à nos yeux font son intérêt :

— C'est un texte de ton très humaniste. Freud s'exprime, sans recherches de langage prétentieuses, mais dans le bon ton classique (citations de Goethe bien amenées, références latines, etc...) qui est celui de la minorité cultivée de son temps. L'audace de la pensée ne bouleverse pas le décor verbal du début du XX<sup>e</sup> siècle (comme chez Jaurès en une certaine mesure). « Malaise dans la Civilisation » est de ce point de vue très caractéristique.

— Freud y tente une explication du sentiment religieux, qu'il rapporte à une phase primitive de l'existence du Moi. Il baptise ce sentiment d'« océanique » ; l'adjectif viril est révélateur ; comme chez Rimbaud ou Baudelaire le choix du terme Océan ou Mer est toujours significatif.

— Dans cet essai se lit la phrase célèbre où Freud dit quelle transformation sociale et éthique représenterait un changement du régime de propriété. « Il me semble hors de doute aussi qu'un changement réel de l'attitude des hommes à l'égard de la propriété sera ici plus efficace que n'importe quel commandement éthique ».

Mais dans ce texte aussi se découvre un éloge du travail (du moins quand il est librement choisi) en tant que moyen de transférer les composantes narcissiques, agressives, voire érotiques de la libido. Cf. sur ce sujet la réponse très convaincante de Mandel à Marcuse.

— Enfin, « Malaise dans la Civilisation » consacre l'évolution de la pensée de Freud, qui reconnaît l'existence de pulsions agressives qui ne sont pas provoquées par la libido ; les pulsions humaines d'agression et d'autodestruction seraient, en quelque sorte, autonomes. Freud ne pousse pas plus avant cette analyse. La dualité de ces deux forces reste une explication très sommaire et mythologique ; elle tient mal compte de l'ambivalence de tout sentiment profond.

Mais ce tournant de la pensée freudienne reste au cœur des discussions sur la psychanalyse. Ses conséquences, même sur la philosophie politique, sont évidentes.

A. G.

## Du conditionnement quotidien

Décor, un forum organisé par la Jeune chambre économique de Monthey qui aurait dû provoquer une discussion positive entre des représentants patronaux et des représentants du monde syndical. M. Robert Savioz, professeur, directeur de l'Ecole secondaire de Monthey, introduit le débat. Après quelques considérations générales sur la participation (citation de textes de l'Union syndicale suisse), l'orateur en vient au vif du sujet :

« (...) Vous nous permettrez, Messieurs les représentants des travailleurs et du patronat, de vous poser quelques questions :

» Première question : le droit de codécision, comme le prétend la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, va-t-il conduire à une dilution des responsabilités, introduire des mœurs politiques dans l'entreprise et ainsi amener une baisse d'efficacité dangereuse de notre économie ?

» A titre d'exemple, en 1950, le pouvoir d'achat par heure de travail de manœuvre était de 3,6 kg de blé en France et de 2.6 kg seulement en Hongrie.

» Le pouvoir d'achat du manœuvre français en blé était donc de 40 % plus élevé que celui du manœuvre hongrois. Or en Hongrie, il n'existe ni profits, ni entreprises privées.

» Deuxième question : la codécision risque-t-elle d'amener un changement profond dans la nature de notre économie ? Court-on le risque, sans s'en apercevoir, de mettre en place non une économie de type communautaire comme le prétendent les travailleurs, mais de type collectiviste comme le prétendent certains patrons ? Quelles ont été les expériences de codécision ? A part les expériences qui ont été faites dans le monde communiste (soviets d'entreprises en URSS, expériences de Tito, Mao, Castro, etc.) d'autres expériences ont-elles

été faites et quels en sont les résultats ? Ces expériences sont-elles suffisantes en nombre et en importance pour nous permettre de prendre des risques calculables, pour nous éviter de nous lancer aveuglément dans un futur qui ne serait pas celui recherché ?

» Troisième question : le capitalisme moderne a de plus en plus tendance à refuser les risques au profit d'une augmentation de la sécurité. Or il est absolument nécessaire pour que notre système économique fonctionne bien d'obliger les entrepreneurs à être dynamiques, à prendre des risques, en un mot à « entreprendre ». Pour que les truites, dans un étang, ne prennent pas le goût de la vase, on y met des carpes.

» En accordant la codécision aux travailleurs ne va-t-on pas favoriser cette tendance néfaste, presque autodestructrice du capitalisme moderne ? (...)

Faut-il voir dans ces quelques thèses le reflet de l'éducation dispensée au collège de Monthey en matière d'économie et de syndicalisme ? Doit-on croire que la Jeune chambre économique en question a pu aborder les thèmes soulevés sous cet angle-là ? En tout état de cause, un exemple inquiétant du poids de la presse du lieu sur les esprits.

### FRIBOURG

## Le PICS entre la droite et la gauche

Les dernières élections cantonales fribourgeoises (novembre-décembre 1971) ont marqué un tournant politique important. Le corps électoral tout entier n'a pas hésité à porter l'accent sur la primauté des besoins sociaux; d'où l'apparition d'une gauche fribourgeoise. Celle-ci se regroupe bien sûr autour du Parti socialiste, mais empiète « de facto » aussi sur le Parti démocrate-chrétien et

surtout sur le Parti indépendant chrétien social (Pics).

Le Pics est une petite formation politique qui compte aujourd'hui cinq députés au Grand Conseil, dont quatre sont issus de Fribourg-ville, ce qui manifeste évidemment une implantation surtout urbaine. En 1966, une partie des chrétiens sociaux quitta le vieux Parti conservateur à qui elle reprochait de ne pas donner assez de voix en son sein à l'aile salariée et syndicaliste.

Le parti nouveau-né ne connut pas le succès escompté et ne fit élire à l'époque que huit députés au Grand Conseil, ceci malgré les apparentements conclus avec l'ancien « parent ». Mais le Pics aujourd'hui, c'est aussi une personnalité bien connue, celle de Noël Ruffieux, candidat au Conseil d'Etat en 1971 et secrétaire du parti, président de la paroisse Saint-Maurice en l'Auge, symbole de l'honnêteté, influencé par le personnalisme d'Emmanuel Mounier. C'est lui qui, quelques années après la scission d'avec le Parti conservateur, définissait l'indépendance de son parti en ces termes : « Nous n'avons ni pontifes, ni vieille garde, ni « mécènes équivoques ». Mains libres, esprits libres. Le Pics ne traîne pas derrière lui les souvenirs paralysants de 1848, d'avant Vatican I ou de 1917 ».

Si ce parti n'a pas de souvenirs paralysants, a-t-il en fait une conception claire et précise de ses objectifs ? Le Pics lui-même définit ainsi sa référence chrétienne : « Elle a trop souvent paru — et paraît encore — donner une sorte de caution de l'Eglise à des structures sociales, politiques, économiques périmées, ou même scandaleusement injustes. Nous ne l'envisageons, nous, que comme un engagement formel et sans retour à promouvoir le Tout en la personne humaine, sans l'ampouter de quoi que ce soit d'essentiel. La destinée surnaturelle de l'homme intéresse la politique autant que ses besoins économiques ou culturels ». La politique sociale du Pics est en revanche plus difficile à définir. Influencé autant par le syndicalisme chrétien que par les thèses du Mouvement populaire des familles, il affirme la primauté du

travail sur le capital d'une part, et d'autre part la primauté de la personne sur le travail. Dans ce sens-là, il a déposé le 10 février 1972 une initiative législative demandant la refonte totale de la loi sur les allocations familiales. Il est certain cependant que quelques têtes politiques du Pics restent plus favorables à une orientation conservatrice que sociale. Malgré les intentions, on ne se défait pas aisément d'une collaboration de longue date avec le Parti conservateur, preuve en soi les nostalgiques de l'apparentement avec cette formation.

En 1971 cependant, les élections cantonales et le ralliement plus ou moins exprimé du Pics à la candidature socialiste ont certainement ouvert une brèche. Le Pics s'est retrouvé alors devant un choix à faire : continuer sa valse hésitation entre la droite et la gauche et placer cinq pour cent des voix du corps électoral au congélateur pendant cinq ans, ou s'affirmer résolument à gauche et prendre peut-être sa part d'une remise en cause parfois contestataire des institutions fribourgeoises traditionnelles, que le Parti socialiste a dû abandonner partiellement en entrant au gouvernement. La question fondamentale reste celle-ci : (tous) les membres du Pics pourront-ils changer de cap aussi facilement ? Hier associés très intimement au Parti conservateur, demain, hors des sentiers battus de la politique traditionnelle, en train de prospecter les implications politiques et sociales concrètes de la foi chrétienne ? C'est le pari aventureux qu'ont fait un certain nombre de jeunes membres du Pics chargés le 12 mars dernier de rédiger un manifeste.

On peut douter qu'il soit possible de faire subir ainsi à une formation politique une sorte de cure de rajeunissement, une manière de renaissance politique au-delà d'une voie moyenne. Même s'il n'a que six ans d'âge — en fait son passé est plus profond — un groupe politique connaît ses propres références, ses traditions et habitudes de pensée, toute modification fondamentale se heurtera à des résistances et à des pressions.

GENÈVE

## Logements : côté face et côté pile

4004 logements mis sur le marché en 1971 contre 3636 en 1970 : les résultats ne sont pas si éclatants que le veulent certains chantres inconditionnels de la politique gouvernementale, mais la tendance est rassurante; fin décembre 1971, les chantiers ouverts un peu partout dans le canton correspondaient à 9600 logements en construction, soit une augmentation sensible face aux 8201 de l'an précédent et aux 5678 d'il y a trois ans. On est encore loin, il est vrai, du chiffre record de 1964 où 13 633 logements en construction préfiguraient les 6390 logements terminés l'an suivant.

A l'origine de ce redressement, il faut semble-t-il faire la part des lois HLM et HCM (habitations pour la classe moyenne). La dernière révision leur a redonné une efficacité qu'elles avaient peu à peu perdue. Les pouvoirs publics ont subventionné ou construit l'an dernier 1816 logements contre 1394 en 1970, et 916 en 1969, chiffre qui permet à Genève de se maintenir à l'avant-garde sur ce point précis et pour ce type de réalisations.

Si les locataires sont d'une manière générale sensibles à cette reprise, s'ils peuvent de nouveau espérer trouver un logement adapté à leurs besoins, la facture ne tient pas compte de leurs moyens : en une année, le loyer moyen des logements neufs (trois et quatre pièces) a grimpé de 30 % en ville de Genève et le prix moyen d'un trois pièces + cuisine s'établit maintenant à 580 francs. La statistique des logements construits selon leur valeur locative s'illustre cette année par une colonne vierge : celle des logements (subventionnés) à moins de 750 francs la pièce annuelle. L'an dernier, ils représentaient encore 18 % du total. Contrepartie prévisible, les logements de la dernière colonne, ceux dont les loyers dépassent 1300 francs forment cette année le 56 % du total

contre 35 % en 1970, et comprennent pour la première fois des logements subventionnés.

Cette flambée des loyers correspond ainsi à une part croissante, quand ce n'est pas à la totalité des augmentations de salaires, pour le plus grand bénéfice des milieux immobiliers et du système qu'ils représentent.

BERNE

## Le déclin de l'Oberland

« Les concentrations économiques en cours n'ont pas laissé le canton de Berne indemne car, à quelques exceptions près, celles qu'il a connues se sont faites à ses dépens ! Un esprit d'entreprise somnolent, une formation de capital insuffisante et une structure peu favorables des entreprises, voilà qui aide à expliquer pourquoi le canton de Berne tend à perdre ses plus importantes maisons-mères. Mais ces facteurs en masquent d'autres, plus profonds, socio-structurels (sic) ou liés à la situation géographique du territoire bernois. »

Ce passage ne se trouve pas, comme on pourrait le supposer, dans un tract d'un parti d'opposition, mais aux pages 132 et 133 du « Rapport concernant le problème d'un aéroport bernois » publié par la direction cantonale des transports, de l'énergie et de l'économie hydraulique. Ce rapport contient d'autres lignes aussi révélatrices.

Notamment à propos du tourisme, le rapport fait le procès de l'organisation hôtelière de l'Oberland qui « tout en restant une des régions touristiques classiques, décline peu à peu », selon les auteurs qui notent « un sérieux retard dans l'équipement » et une prédominance fâcheuse des petites entreprises.

Au-delà de la question de l'aéroport, le diagnostic est net : le canton de Berne marche vers le sous-développement sous la conduite de l'UDC (ancien PAB).

## Prestige national et stupidité sociale

Lorsqu'il écrivit son « Défi américain », Servan-Schreiber crut avoir trouvé la formule journalistique adéquate pour jeter le discrédit sur le Concorde : la diligence du supersonique. Mais la France était alors critiquée pour ne pas se lancer dans des recherches plus ambitieuses, du type de celles — avortées depuis lors — du SST américain. Servan-Schreiber a ensuite changé son fusil d'épaule puisqu'il critique aujourd'hui le gaspillage des fonds que l'Etat y consacre.

Au point de départ du Concorde, deux « certitudes ». L'une, technologique : un progrès doit être suivi d'un autre progrès. Les avions supersoniques doivent remplacer les avions subsoniques; les avions deux fois supersoniques doivent remplacer les avions une fois supersoniques, etc. L'autre, politique : celle des nations qui réaliseront les meilleures performances technologiques domineront les autres sur les plans commerciaux, militaires et donc politiques.

Le social n'apparaît dans le raisonnement que pour justifier le maintien d'industries existantes, ce qui permet d'éviter de devoir licencier des milliers de travailleurs et se séparer de chercheurs et d'ingénieurs hautement qualifiés. Jamais, par contre, les gouvernements français et anglais n'ont sérieusement pesé le coût social, ou collectif, de leur projet. Les charges ont été systématiquement minimisées et les avantages exagérément grossis. Actuellement, la presse britannique se livre à un examen précis de la situation. Elle aboutit à des conclusions accablantes. Avec cinq Concorde, la BOAC escompte une perte annuelle de 150 millions de francs. Le prix d'achat d'une unité sera de l'ordre de 200 millions. La capacité de transport sur l'Atlantique n'a cessé de se réduire, de sorte que le Concorde ne pourra pas prendre plus de 100 passagers. Le manque à gagner par siège est important et le coût d'entretien — carburant,

personnel de vol et au sol — trois fois plus élevé que pour les meilleurs avions actuels.

La réduction des temps de vol est moins importante qu'initialement prévu, et présente plutôt un inconvénient pour les vols sur l'Atlantique car les passagers n'auront plus la possibilité de se reposer assez longtemps, ce qui pose des problèmes d'hébergement.

Le Concorde sera un avion bruyant. Pour diminuer l'effet du bang, il devra le franchir à quelque 20 000 mètres d'altitude, ce qui entraînera une pollution aggravée de ces couches de l'atmosphère. La presse britannique ajoute que la moitié des dépenses faites (5 milliards de francs) par le gou-

vernement anglais aurait suffi pour doter ce pays d'un réseau de trains rapides (250 à 300 km/h). Concorde est vraisemblablement le dernier produit en date de l'union de la mystique technologique et de la grandeur nationale, un cas exemplaire de non-sens économique et de contre-sens social ! On aurait presque tendance à dire que le socialisme, c'est l'inverse de Concorde. Ni aérodynamisme ni tape-à-l'œil, mais une utilisation des deniers publics à des fins collectives : promotion des transports en commun, élimination des pollutions et des gaspillages, adaptation des cités aux hommes, et non aux véhicules.

Mais l'exemple sera-t-il compris ?

## De l'usage des droits démocratiques dans l'armée

*Deux soldats jurassiens, le caporal Pierre Girardin et le sanitaire Bernard Burkhard, et avec eux tout le rgt. inf. 9 — deux mille soldats jurassiens et biennois — qui achève son cours de répétition, sont en train de vivre une expérience passionnante. Au centre de cette dernière, l'importante question de l'usage des droits démocratiques à l'armée.*

*A l'origine du phénomène, une pétition en cinq points diffusée dans la troupe par les deux intéressés. Revendications formulées : diminution des cours de répétition d'élite, avec comme contrepartie le subventionnement par la Confédération de cours de formation et de recyclage dans les domaines professionnel, social, culturel et civique. La suppression des cours de landwehr et landsturm, des tirs obligatoires, des tribunaux militaires, la création d'un institut de la paix.*

*Dès le début du cours, 1<sup>er</sup> mai, le colonel Hochuli entre en possession de la pétition. Le 2 mai, il adresse une directive de six pages à tous ses officiers. Pas d'obstacle en principe à la collecte des signatures, mais des interdictions draconiennes; ce commandant du rgt 9 accuse les auteurs de la pétition de « semer le trouble dans l'armée ». « Ce*

*papier ne mérite pas d'être signé, il enfonce des portes ouvertes », écrit-il à ses officiers.*

*Face à ces directives, les deux soldats décident de frapper un grand coup. Dimanche 14 mai, ils tiennent une conférence de presse à Delémont. Ce qu'ils y disent dépasse largement les postulats de la pétition : « Nous revendiquons pour les citoyens mobilisés la faculté d'exercer, sans restriction et sans crainte de représailles, le droit à la critique et à la participation active aux décisions qui les concernent ». Ils se présentent comme « des partisans d'une défense nationale qui ne se confonde pas avec la défense du système politique établi et du statu quo économique et social. »*

*Deux révélations apportent un certain piment à leur conférence. Un soldat trompette, porteur de pétitions, affirme avoir été giflé par son capitaine au cours d'un entretien. Dans sa rage, cet officier a déchiré les formules de pétition. Après une discussion dans sa compagnie, un autre capitaine s'est empressé de téléphoner au colonel les noms des soldats favorables à la pétition.*

*« Mais, ont conclu les citoyens-soldats Girardin et Burkhard, notre objectif est atteint, ça discute et ça signe dans la troupe ».*